



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS DE LOISIRS 11/17 ANS

Projet éducatif de l'Association de notre Accueil Collectif de Mineurs

OBJECTIFS	Objectifs opérationnels
Accompagner le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge	Permettre l'implication dans le choix et la réalisation des activités Favoriser l'appropriation des espaces à disposition Développer les formes de participation à certaines tâches de la vie quotidienne
Permettre à chacun de développer son esprit critique , de faire des choix et de les assumer	Trouver sa place au sein d'un système collectif Permettre à chacun de s'exprimer à travers des outils de communication adaptés Inviter à essayer, expérimenter, se tromper...et comprendre
Développer l' apprentissage et l'expérimentation de la démocratie	Développer les temps de rassemblement, d'écoute et de prises de parole Donner son opinion tout en prenant en compte l'avis de l'autre Accentuer les formes de responsabilités, action citoyenne

▪ **ADHESION A L'ASSOCIATION : ADHESION A L'ASSOCIATION :**

Elle est annuelle et obligatoire pour participer aux différentes actions de l'ASSOLI. Elle est valable de juin à Juin N+1. Son montant est fixe quelle que soit sa date de souscription (*voir montant en annexe*).

▪ **INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

L'inscription administrative nécessite la complétude d'une fiche sanitaire, d'une fiche de renseignements et la signature du présent règlement. Les documents sont à déposer au secrétariat de l'ASSOLI.

▪ **INSCRIPTION A L'ACTIVITE**

Les inscriptions à l'accueil s'effectuent par réservation de créneaux sur votre "espace famille". (*voir délais d'inscription en annexe*)

Pour chacun des temps de loisirs, la capacité d'accueil est limitée. Une fois l'effectif maximum atteint, nous ne prenons plus d'inscription.

(*Voir OUVERTURE DES PERIODES D'INSCRIPTION, DELAIS D'ANNULATION en annexe*)

▪ **TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le tarif de l'accueil varie selon votre quotient familial CAF ou MSA (*voir grille tarifaire en annexe*). Le tarif peut être révisé en cours d'année dans les cas de modification de la composition familiale : naissance, décès du conjoint, divorce (acte de naissance, acte de décès, jugement ou convention de divorce). En dehors de ces cas, le tarif appliqué lors de l'inscription annuelle le sera sur l'ensemble de l'année de validité de l'adhésion. Le QF de référence est celui au 1 janvier de l'année en cours.

Si la famille n'est pas allocataire CAF ou MSA, il lui sera demandé de fournir l'avis d'imposition de l'année N-2. Faute de transmission de ces informations, le tarif maximum sera appliqué sur l'ensemble de l'année.

Les tarifs sont calculés à la demi-journée, à la journée ou à la soirée.

▪ **CONDITIONS D'ACCUEIL**

Le jeune doit être présent tout au long de l'activité proposée, l'équipe d'animation n'est pas responsable du jeune avant et après les horaires d'accueil précisés sur le projet pédagogique.

Certaines activités pourront être annulées si un nombre minimum de jeunes n'y sont pas inscrits. L'utilisation du téléphone portable est interdite au cours de certaines activités pour des raisons de sécurité.

▪ **REGLES DE VIE COLLECTIVE :**

Elles sont établies pour répondre :

- Aux projets éducatif et pédagogique de l'ASSOLI,
- A la sécurité et au respect des individus, des locaux et du matériel,
- Aux lois régissant la vie en société.

Elles sont co écrites avec les jeunes et les parents participant aux commissions enfance/ jeunesse. Elles évoluent donc au gré de leurs réflexions.

Les enfants, comme les adultes, sont tenus de les respecter. Chacun doit adapter son comportement afin de rendre la vie du groupe agréable, notamment pas de geste ou de parole qui porterait atteinte aux autres, aux locaux ou au matériel.

Si le comportement d'un jeune perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si les difficultés de comportement persistent, les responsables légaux de l'association se réservent le droit d'interdire l'accès aux activités de du jeune perturbateur pendant une durée déterminée. Si des dégâts ont été occasionnés de manière volontaire, les responsables légaux entameront toute procédure nécessaire à l'obtention de réparation. En cas d'actes répréhensibles par la loi, les responsables légaux porteront plainte contre les parents au nom de l'ASSOLI.

J'ai pris connaissance de ce règlement dont j'ai reçu un exemplaire ce jour :

Fait le A

NOM : Prénom :

Représentant légal de (indiquer le nom et le prénom de l'enfant) :

Signature :

Autorisations parentales :

N° Allocat. CAF / MSA :

Allocataire CAF, en cochant cette case, j'autorise la secrétaire de l'ASSOLI, à consulter le site CDAP pour recueillir les informations me concernant dont le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH, mon Quotient Familial afin de calculer le tarif qui me sera appliqué. **Le quotient de référence pour le calcul du tarif est celui du mois de janvier. Ce tarif me sera appliqué pour l'ensemble de l'année à compter de la date d'inscription de mon enfant à l'activité.**

Je dispose d'un numéro d'allocataire MSA, je m'engage à fournir une attestation précisant mon QF au 1 janvier de l'année en cours.

Je ne suis ni allocataire CAF, ni allocataire MSA, je m'engage à fournir mon avis d'imposition N-2 à partir duquel sera calculé le tarif qui me sera appliqué.

En cas d'absence de document, le tarif le plus élevé me sera appliqué.

Je soussigne(e) Madame, Monsieur, responsable légal de (indiquer le nom et le prénom de l'enfant)

Autorisation de diffusion d'image :

autorise l'ASSOLI à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site Internet...) des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours d'activités.

refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant.

Autorisation de transport :

Autorise l'équipe d'animation à transporter mon enfant dans le cadre des activités organisées par l'Accueil matin et/ou soir. J'ai pris connaissance que selon la distance, la durée et le type de l'activité, différents moyens de transport peuvent être utilisés (Mini-bus, bus de ligne, car de tourisme, etc...)

Autorisation d'hospitalisation :

Autorise le directeur de l'accueil, en cas d'impossibilité de me joindre, à faire pratiquer des examens médicaux et/ou à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.

Fait à.....le..... Signature,

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la secrétaire de l'ASSOLI **pour** vous permettre d'être adhérent et donc de pouvoir participer, vous et les membres de votre foyer, aux activités de l'association. Ces informations sont nécessaires à l'établissement d'un contrat entre l'ASSOLI et vous.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : salariés, administrateurs de l'ASSOLI et partenaires chargés du contrôle de l'ASSOLI (CAF, Villes partenaires)

Les données sont conservées pendant 2 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données,

En ce qui concerne les données pour lesquelles il nous faut obtenir votre consentement (adresse mail pour envoi de la communication associative, droit à l'image, autorisation de transport de vos enfants). Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la **directrice de l'ASSOLI** : **par mail** à assoli.direction@orange.fr **ou par téléphone au 02 51 54 83 87**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

